

MÉTÉO-FRANCE

Arrêté du 22 avril 1999 fixant la composition du jury du concours interne d'ingénieurs élèves de la météorologieNOR : *EQUI9910087A*

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement,
Vu la loi n° 51-598 du 24 mai 1951 et notamment son article 29 ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, modifiée, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, modifiée ;
Vu le décret n° 63-1376 du 24 décembre 1963 relatif au statut particulier des ingénieurs de la météorologie, modifié ;
Vu l'arrêté du 19 février 1988 fixant les modalités d'organisation et le programme des concours pour le recrutement d'ingénieurs de la météorologie, modifié ;
Vu l'arrêté du 1^{er} mars 1999 autorisant au titre de l'année 1999 le recrutement d'ingénieurs élèves et d'ingénieurs de la météorologie (femmes et hommes),

Arrête :

Article unique

Le jury du concours interne ouvert en 1999 pour le recrutement d'ingénieurs-élèves de la météorologie est composé comme suit :

Président :

M. Roques (Michel), ingénieur en chef de la météorologie.

Membres :

M. Veysseire (Jean-Michel), vice président, ingénieur de la météorologie ;

M. Baradat (André), professeur à l'I.U.T. de l'Université Paul-Sabatier ;

M. Lavigne (Jean-Michel), maître de conférences à l'I.U.T. de l'Université Paul-Sabatier ;

M. Martin (Michaël), professeur certifié d'anglais ;

M. Meric (Jean), professeur à l'Université Paul-Sabatier ;

M. Watrin (Roger), ingénieur en chef de la météorologie.

Pour le ministre de l'équipement,
des transports et du logement :
Par empêchement du directeur de la
recherche
et des affaires scientifiques et techniques :
L'adjointe au directeur, chef de service,
M. Benoist